

Le secteur du spectacle vivant subventionné produit de nombreuses années, un rapport de branche très complet sur les caractéristiques de l'emploi et de son évolution.

Le secteur compte 5.300 entreprises, réparties sur l'ensemble du territoire, avec une prédominance pour l'Ile-de-France. 93% d'entre elles sont constituées sous la forme associative. Elles emploient 98.000 salariés.

Les personnels sont répartis pour moitié entre permanents (CDI) et intermittents (CDD-U principalement). 59 % des personnes sont des hommes pour 41% de femmes. Les artistes composent 30 % des effectifs. Les autres emplois relèvent des filières techniques, administration-production et communication-relations publiques-action culturelle.

Les réflexions autour de l'évolution de l'emploi est à l'échelle du secteur structurée au sein de la Commission paritaire nationale emploi-formation spectacle vivant (CPNEF-SV) qui offre un cadre aux débats qui permet de définir les orientations sur les questions liées à la professionnalisation et la sécurisation des parcours.

Elle conduit de nombreux travaux à visée opérationnelle permettant d'améliorer la reconnaissance des qualifications et d'adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins des entreprises et des salariés.

## 6 propositions

- Favoriser les mesures et les outils de professionnalisation à travers le développement de l'appui-conseil aux petites entreprises et les bilans de compétence,
- Contribuer activement à l'accessibilité du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS),
- Développer le soutien de l'emploi en direction des compagnies, adapter les mesures du FONPEPS en ce sens,
- Poursuivre les efforts opérationnels des pratiques en faveur de l'égalité professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes, notamment à travers l'équilibre vie professionnelle-vie privée et la parentalité,
- Renforcer la politique contractuelle du recours au contrat à durée déterminée d'usage,
- Soutenir le développement d'un champ professionnel du secteur public des arts plastiques et donner ainsi accès à ses acteurs à un corps conventionnel adapté.

